

## Barbe

(Le cheval)

J.-M. Lassere

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1292>  
DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.1292](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.1292)  
ISSN : 2262-7197

### Éditeur

Peeters Publishers

### Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 1991  
Pagination : 1348-1360  
ISBN : 2-85744-509-1  
ISSN : 1015-7344

### Référence électronique

J.-M. Lassere, « Barbe », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 9 | 1991, document B36, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 25 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1292> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.1292>

---

Ce document a été généré automatiquement le 25 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# Barbe

(Le cheval)

J.-M. Lassere

---

- 1 Les chevaux de l'Afrique du Nord, connus sous le nom générique de chevaux barbes, sont considérés par les anciens hippiatres, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, comme constituant une race déterminée et déjà en 1733 La Guérinière, énumérant les races de chevaux de différents pays, note les qualités du cheval barbe et le considère comme meilleur étalon que le cheval andalou.
- 2 Le nom de « barbe » qui a été donné par les Européens aux chevaux de l'Afrique du Nord, dérive du nom des « États Barbaresques », ce qui est dans la tradition constante des noms territoriaux donnés aux diverses races de chevaux dans les temps passés et modernes, seules faisant exception certaines races créées artificiellement qui portent le nom de leur créateur ou les noms d'origine du lignage (par exemple : le trotteur Orloff ou l'anglo-arabe).
- 3 L'origine de la race barbe intéressant la recherche archéologique, il peut sembler utile d'attirer l'attention sur la manière dont s'est fixée dans le passé la détermination de cette race et la façon dont il convient de la distinguer aujourd'hui.
- 4 Si, pour le zoologue, les différenciations des chevaux en races diverses n'offrent pas d'intérêt particulier, la systématique zoologique ne connaissant que le genre *Equus* divisé en deux espèces, le cheval domestique (*Equus caballus*) et le cheval sauvage (*Equus prjwalskii*), il n'en est pas de même pour les hippologues qui, au cours des temps, ont toujours cherché à établir des classifications distinctes et, à partir des temps modernes, à dissocier les races dites « de selle » des races dites « de trait ».
- 5 Ce n'est donc qu'à partir des données hippologiques que l'on peut parler de « races de chevaux » et ce n'est que dans cette optique que l'on peut raisonnablement définir une race particulière à l'Afrique du Nord, mais encore faut-il préalablement savoir ce que l'on entend exactement aujourd'hui par le mot « race » quand il s'agit de chevaux.
- 6 Pour l'hippologue et tous chercheurs dans ce domaine, le mot devrait conserver le sens de la définition du dictionnaire « une collection d'individus qui présentent invariablement les mêmes caractères morphologiques de générations en générations » ;

malheureusement des arguments, le plus souvent d'origine commerciale, ont altéré le caractère scientifique de cette définition et tenté de faire admettre que certains croisements avec d'autres races ne pouvaient qu'apporter une « amélioration » dans une race considérée, en oubliant que ces croisements modifient les caractères morphologiques et que l'« amélioration » apportée ne concerne que les performances ou les rendements des individus et non la race elle-même. A ceci s'ajoute le fait que l'on confond actuellement dans les races de chevaux, les races naturelles, toujours de petite taille, avec les races artificielles obtenues par sélections et croisements et que de ce fait, le mot « race » a perdu la plus grande part de son sens réel dans le langage courant. Enfin, et plus particulièrement en ce qui concerne le cheval barbe, nous verrons que les critères retenus par les nombreux commentateurs depuis 1830, pour mettre en évidence l'existence d'une race de chevaux propres à l'Afrique du Nord, ne concernaient que les qualités et les détails morphologiques secondaires qui ne permettaient pas de définir une race au sens propre du terme.

## Les critères de jugement au XIX<sup>e</sup> siècle (J. SPRUYTTE)

- 7 Dès 1840, le Général Daumas, dans son ouvrage *Les chevaux du Sahara*, fait longuement état des avis de l'Émir Abd el-Kader et publie les lettres que celui-ci lui adressa en réponse à ses questions sur le cheval barbe.
- 8 Si l'on peut juger à la lecture de ces textes des connaissances d'un homme de cheval tel que l'Émir, particulièrement en ce qui concerne « l'étude des régions », c'est-à-dire des différentes parties qui composent le corps du cheval et de l'excellence de leur conformation, on ne peut cependant pas établir, même de façon approximative, un standard du cheval algérien à partir de ces énoncées qui n'indiquent en réalité aucun caractère morphologique précis concernant la « race ».
- 9 Pour l'Émir, un cheval « de race » est un cheval noble (*H'orr*) et il considère que, « quand il n'y a pas de notoriété publique, c'est par l'épreuve, par la vitesse unie au fond, que les Arabes jugent les chevaux, qu'ils en reconnaissent la noblesse, la pureté de sang » (p. 62), ce qui revient à dire que l'Émir juge un cheval « de race » d'après ses qualités de vitesse et d'endurance et non d'après ses caractères morphologiques.
- 10 Le Général Daumas, de son côté, n'attache aucune importance particulière aux caractères morphologiques fondamentaux des races de chevaux et expose une idée toute personnelle à ce sujet (p. 211) « Le cheval de nos possessions africaines appartient à la race barbe. Si l'on veut nous permettre de produire notre opinion personnelle, nous avancerons qu'on est disposé à établir une ligne de démarcation trop tranchée entre le cheval barbe et le cheval arabe. Il est un nom plus général qui nous semble devoir être appliqué à tous deux, c'est celui de la race orientale c'est une même grande famille qui se confond dans l'origine, qui se modifie en s'étendant et se déplaçant, sous l'influence des variations de climat, peu sensibles d'ailleurs ».
- 11 On peut observer que les trois derniers mots de la fin de la phrase annulent la proposition qui précède, mais le Général va encore plus loin (p. 212) « appelez-le maintenant persan, numide, barbe, arabe de Syrie, nejdi, peu importe, toutes ces dominations ne sont que des prénoms, le nom de famille est : cheval d'Orient ». Une opinion de ce genre qui fait se récrier aujourd'hui tous les hippologues, chaque race énumérée ayant ses caractères morphologiques propres et le plus souvent opposés

(chanfrein concave ou chanfrein convexe, croupe horizontale ou déclive, etc.) montre que le Général Daumas n'accorde pas au mot « race » son sens réel et que sur l'origine orientale du cheval barbe il est, de plus, en complet désaccord avec l'Émir Abd el-Kader qui de son côté attribue inversement une origine africaine au cheval d'Orient en se référant aux auteurs arabes ante-islamiques, mais sans plus de vraisemblance que l'hypothèse du Général.

- 12 Les qualités d'endurance, de rusticité, de fond ou de vitesse, auxquelles se réfèrent le Général Daumas et l'Émir, sont des critères qui s'appliquent non seulement au cheval barbe, mais à beaucoup de races naturelles (poney des steppes asiatiques entre autres) et qui ne permettent pas de définir le standard d'une race particulière.
- 13 Ce n'est qu'à partir de 1844, année de la création des premiers dépôts de remonte en Algérie, que certains militaires, administrateurs et vétérinaires commencèrent à penser que le barbe constituait réellement une race distincte de l'orientale. En 1855, furent créés les « Établissements hippiques », à la fois centres d'achats de chevaux de service et dépôts d'étalons, et où l'on commença à étudier et à suivre les produits obtenus. La constatation que du croisement entre des juments barbes et un étalon présentant les caractères du cheval oriental, naissait un produit présentant à la fois les caractères morphologiques principaux des deux races (chanfrein concave de l'oriental et croupe déclive du barbe) et d'une taille généralement bien supérieure à celle de ses géniteurs, amena finalement la création en 1877 de la Jumenterie de Tiaret où furent entretenus des étalons orientaux destinés, par croisements avec la race barbe, à la production d'un type nouveau dénommé « arabe-barbe ». Ce modèle de cheval fut recherché comme cheval de selle particulièrement par l'Armée, car d'une taille plus élevée il conservait les qualités de rusticité et d'endurance des races barbes et arabes.
- 14 Cependant, la lecture de quelques publications postérieures à 1850 fait apparaître que certains auteurs, admirateurs inconditionnels du cheval oriental, continuaient à ne pas vouloir admettre l'existence de deux races différentes et considérant le barbe comme un oriental dégénéré, demandaient sa régénérescence par le cheval arabe. H. de la Rousselière par exemple, dans son Mémoire de 1866, se refuse à distinguer la « race » autrement que par « ses qualités natives » et écrit p. 24 : « collectionner dans les établissements de l'État les meilleurs éléments de reproduction, étalons et juments, appartenant au type de la race barbe, c'est-à-dire de la race locale.

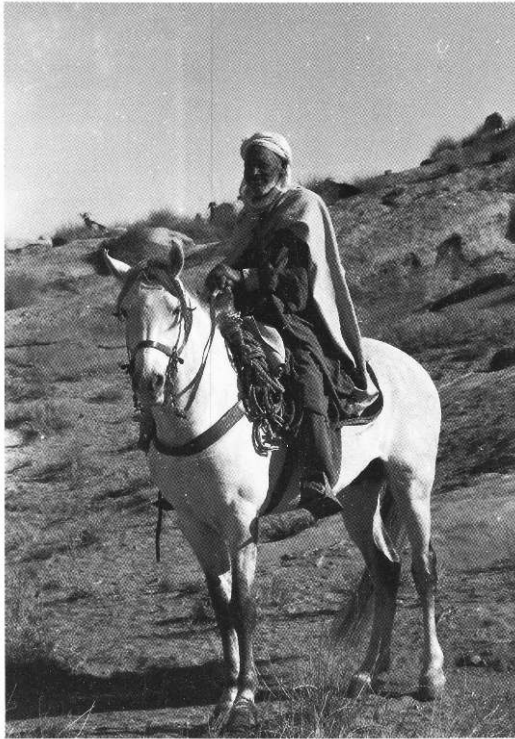
Cheval barbe marocain du Moyen Atlas (photo E. Laoust).



Medjeri (10 ans, 1,47 m, rouan pommelé), étalon barbe de la tribu des Medjers.



Cheval barbe des Némencha ayant des antécédents orientaux (photo G. Camps).



- 15 Si l'on n'y trouvait pas le nombre d'étalons nécessaire à une bonne reproduction, faire une remonte de reproducteurs en Orient pour arriver ainsi immédiatement *au type primitif* ».
- 16 L'élevage algérien cependant était à la même époque en contradiction avec cette optique et un éleveur algérien de chevaux barbes, J. Duine, écrivait en 1902 « Peu de gens connaissent ce que l'on entend par cheval arabe et cheval barbe ». Et après avoir fait la distinction des caractères morphologiques des deux races, il poursuivait : « La population chevaline algérienne a une puissance numérique de 200 à 250 000 sujets appartenant presque tous à un type de race qui est le Barbe. La race arabe existe si peu qu'on peut dire, sans passer à côté de la vérité, que ce type de cheval n'existe pas ». Cet éleveur mettant en évidence l'existence d'une race barbe rejoignait vers 1900 l'opinion des hippologues qui, même lorsqu'ils voyaient dans le barbe un arabe dégénéré, avaient enfin défini les caractères morphologiques propres à la race barbe dont ils avaient aussi noté les allures, les attitudes, les qualités et les défauts.
- 17 C'est alors que se posa la question de savoir s'il fallait voir dans le cheval barbe le descendant d'une lointaine race naturelle dont il conservait les caractères propres ou s'il résultait de croisements incontrôlés entre chevaux de race diverses amenées au cours des siècles par l'importation commerciale et différentes vagues d'invasions.
- 18 Le problème ne semble pas encore complètement résolu aujourd'hui et une étude définissant le cheval de race barbe peut sembler offrir un intérêt pour le chercheur.

# Le cheval de race barbe

## Les caractères morphologiques

- 19 La tête est légèrement moutonnée (chanfrein convexe), les oreilles le plus souvent divergentes, l'œil grand, le toupet abondant. L'encolure est rectiligne, bien dirigée, mais l'attache souvent épaisse. Le garrot est long, peu saillant, le dos et le rein sont courts. La croupe est longue et déclive, le port de queue négligé, les crins fournis. Le corsage est serré aux épaules, mais les côtes s'arrondissent en arrière, les coudes sont souvent plaqués et les jarrets souvent coudés. Les membres sont étoffés, les canons secs, les pieds généralement petits à talons élevés. La taille varie de 1,40 m à un peu plus de 1,50 m. Certains sujets atteignant 1,60 m ne correspondent pas au standard et sont le résultat de croisements plus ou moins anciens soit avec l'oriental, soit avec une autre race.
- 20 Les couleurs de robes définies en hippologie sont toutes représentées, mais les robes gris clair et gris pommelé sont nettement dominantes. D'autre part deux robes ont été considérées comme maléfiques par les Arabes : la robe pie parce que s'apparentant à celle de certains bovins, et dénommée pour cette cause « *Khou el Begrâ* » (le frère de la vache), et l'alezan très clair aux crins délavés considéré comme portant malheur.

## Les attitudes

- 21 En station libre l'animal « pigeonne » constamment, c'est-à-dire qu'il a presque en permanence un postérieur au repos, demi fléchi, le pied reposant sur la pince, le poids du corps supporté par les trois autres membres. L'attention semble peu éveillée, l'attitude est confiante, les marques d'irritabilité sont rares, sauf cas flagrant d'incompatibilité d'humeur avec un congénère.

## Les allures

- 22 Les antérieurs manquent de geste. Le pas est franc, souvent court, amenant une tendance au trotinement, le pied est sûr. Le trot de peu d'étendue n'est pas rapide. Le galop est précipité, le plus souvent rasant, la foulée courte.

## Les défauts

- 23 Les aplombs sont le plus souvent défectueux (panard ou cagneux du devant, serré et sous lui du derrière), souvent faussés par l'emploi d'entraves dans le jeune âge.
- 24 Les pieds le plus souvent à talons élevés sont sujets à l'encastelure et la ferrure doit être surveillée. Les allures, principalement le galop, sont ramassés, sans grandes étendues.

## Les qualités

- 25 La rusticité, la sobriété et la résistance à la fatigue sont des qualités propres à la race que l'Histoire a enregistrées. La douceur du caractère envers l'homme (un cheval barbe ne tape sciemment jamais un homme) et la sûreté du pied dans tous les terrains sont des qualités connues et appréciées par tous les utilisateurs.

## Considérations sur la race – Utilisation

- 26 La description du cheval barbe fait apparaître un animal de petite taille, racé, fait en « cheval de selle » et dont les qualités en font le type d'un cheval d'armes qui a été extrêmement apprécié et historiquement reconnu. Ces qualités cependant ne sont pas celles réclamées dans les temps modernes pour la compétition sportive (courses, concours hippiques, etc.) et cette contrainte a limité l'expansion de la race après la disparition des troupes montées.
- 27 D'autre part, et malgré les préceptes, les sentences et les avis de l'Émir Abd el-Kader, le cheval barbe a été utilisé dans le passé non seulement à la selle, mais aussi à tous les travaux et souvent dans les pires conditions matérielles.
- 28 Des conditions de vie difficiles ont souvent amené son propriétaire à l'utiliser aux tractions agricoles, accouplé sous un joug avec un âne, un bœuf et parfois même un dromadaire. Ces attelages mixtes sont les plus défectueux pour des animaux qui n'ont pas le même pas et provoquent de mauvaises blessures aux bêtes ainsi accouplées ; le précepte hébraïque « Tu n'accoupleras pas sous le même joug des animaux d'espèce différentes » (Deut, XXII, 10) montre bien que la défectuosité de cette pratique était connue dès l'Antiquité.
- 29 La race barbe a aussi été exportée dans le passé et a été utilisée pour l'amélioration d'autres races de chevaux et même pour la création de races locales. Au xv<sup>e</sup> siècle déjà, Alvisé de Cada Mosto relate la vente des chevaux du Maroc transitant par voie de terre vers le Sénégal.
- 30 Au xvii<sup>e</sup> siècle, un cheval barbe donné à Louis XV par le Bey de Tunis fut racheté à Paris par un Anglais et figura parmi les étalons qui sont à l'origine du « pur sang anglais », sous le nom de Goldophin Barb.
- 31 Enfin, au xix<sup>e</sup> siècle, la race barbe se révéla la mieux adaptée lors des essais d'acclimatation de chevaux à Madagascar et forma dans cette île, qui en était dépourvue, le fond originel de la population chevaline.

## Conclusion

- 32 Si une recherche historique peut permettre de suivre aux temps modernes l'utilisation et la diffusion de chevaux barbes, il est par contre remarquable de constater qu'il faut attendre la fin du xix<sup>e</sup> siècle pour que soit mise définitivement en évidence une race de chevaux propre à l'Afrique du Nord, attestée par ses caractères morphologiques.
- 33 Antérieurement à cette époque, le nom de barbe ne désigne que le lieu géographique d'où sont issus ces chevaux, par référence aux « États Barbaresques », mais sans que les exportateurs ou les utilisateurs discernent véritablement de différences entre les chevaux d'Afrique du Nord et ceux de l'Orient. Il en est d'ailleurs de même en ce qui concerne ces derniers, car les étalons orientaux importés au xvii<sup>e</sup> siècle en Angleterre, et qui sont à l'origine du « pur sang anglais », sont désignés par leurs lieux d'origine et sont aussi souvent « turcs » qu'« arabes » ; c'est d'ailleurs ce qui explique qu'il n'y a pas de standard pour le pur sang anglais dont l'origine doit seulement être attestée par son inscription au Stud Book, et l'on peut constater à nouveau par ce fait que le mot « race » n'est pas pris, dans ce cas précis, dans le sens de la définition du dictionnaire.



- 34 Il faut, par ailleurs, constater que les représentations artistiques modernes des chevaux d'Afrique du Nord ignorent les caractères de la race barbe et que les artistes qui ont œuvré dans ces régions se sont acharnés à donner le type oriental le plus marqué à tous les chevaux qu'ils représentaient. On ne reconnaît pas de chevaux barbes caractéristiques dans les tableaux des peintres de l'Algérie du XIX<sup>e</sup> siècle et les séries d'aquarelles d'époque du Musée de Chantilly, la plupart de Phillipoteaux, montrent des chevaux du type oriental le plus pur où la concavité du chanfrein et l'horizontalité de la croupe sont presque exagérées. On ne peut voir dans ces figurations que le reflet d'un orientalisme fantaisiste transformant en « chevaux arabes » tous les chevaux d'Afrique du Nord.
- 35 D'autre part, les auteurs antiques ignoraient les races de chevaux d'après leur morphologie. La description du cheval numide par Strabon par exemple (XVII, 3, 7) ne permet pas de dissocier par des caractères précis le cheval de l'Afrique du Nord des autres chevaux de l'époque, et les rares documents figurés antiques relatifs aux chevaux numides ne permettent pas davantage de retrouver dans ces représentations les caractères morphologiques propres au cheval barbe actuel.
- 36 Il apparaît donc très difficile de pouvoir mettre en évidence la permanence d'une race de chevaux propre à l'Afrique du Nord, de l'Antiquité à nos jours, uniquement d'après les textes ou les représentations artistiques, mais par contre la persistance des caractères propres à la race barbe dans les divers produits de croisements qui en sont issus permettent cependant de constater l'existence de cette race aux temps modernes même si ces caractères ont été longtemps ignorés dans le passé. La possibilité que certains de ces caractères aient pu être modifiés, ou acquis, par suite des apports de chevaux étrangers au cours des invasions, ne peut évidemment pas être exclue, au moins dans des zones localisées (fluctuation des tailles par exemple), bien que comme le note L. Mercier, la densité numérique des chevaux vandales ou orientaux ait été relativement faible en regard de la population chevaline de l'Afrique du Nord.
- 37 Il apparaît donc que l'on peut considérer qu'il existe bien en Afrique du Nord des chevaux appartenant à une race particulière, facilement reconnaissable à ses caractères morphologiques propres, sans que l'on puisse encore actuellement déterminer avec certitude si cette race est d'origine naturelle, ou si elle s'est fixée dans un passé assez lointain par des apports étrangers d'origines différentes. Par contre, il apparaît aussi que l'hypothèse d'une origine de la race barbe par dégénérescence du type oriental doit être définitivement écartée, aucune donnée historique, archéologique ou zoologique, ne permettant de l'accréditer.

## Le cheval barbe à l'époque antique (J.-M. Lassère)

### L'apport des sources littéraires et archéologiques

- 38 Le type et la race : contrairement à ce qui a été affirmé parfois (mais surtout peut-être en pensant à des peintures de vases) les représentations de chevaux sur des mosaïques ou des reliefs sculptés africains sont très réalistes, du moins pour ce qui est des formes, beaucoup moins aberrantes que dans les gravures anglaises des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles par exemple. Sans doute n'en va-t-il pas de même de la représentation des allures, encore qu'on doive convenir que le « galop volant » — une allure tout à fait irréaliste — n'apparaît jamais dans les mosaïques : on y voit une tentative de représentation du

galop allongé (qui est au contraire une allure naturelle), celui qui est adopté, par exemple, par les chasseurs de lièvres de la mosaïque d'Oudna conservée au Bardo, et qui évoque la description fort exacte de Tite-Live (XXXV, 11, 8) : « les chevaux (des Numides), sans mors et même vilains d'allure, avec leur façon de courir l'encolure raide et la tête allongée ». Le réalisme des représentations de chevaux des monuments funéraires de cavaliers de Tipasa (cf. J. Baradez, *Libyca*, II, 1, 1954, p. 89-148) a été également reconnu par le vétérinaire E.-J. Roux, *Le cheval barbe*, Paris, 1987, p. 26-27. Par ailleurs, les descriptions littéraires du cheval africain sont généralement correctes, en particulier celle, bien connue, de Némésien de Carthage (*Cynegetica*, 259-282), où se relève déjà cette remarque que chacun a pu faire : « C'est avec l'âge seulement que le cheval maure acquiert le talent de soutenir ainsi sa course ; mais jusque dans sa vieillesse il conserve une vigueur juvénile. Tous les mérites qu'il a eus dans sa maturité, il les garde jusqu'au bout et son ardeur ne s'épuise qu'avec son corps ».

- 39 Dignes donc de confiance, tous ces monuments, en particulier les mosaïques, nous présentent une majorité *d'equi Numidici* — telle est la désignation latine du Barbe, que Tite Live, XXX, 6, 9, est en fait le seul à nous donner. Les caractères somatiques qu'on peut y relever sont :
- qu'ils sont brévillignes ou médiolignes, et hypométriques, ce qui se déduit du rapport entre le cavalier et sa monture (les jambes du cavalier dépassent toujours la poitrine du cheval) ;
  - un chanfrein droit ou légèrement convexe, et parfois un front bombé (le crâne dit « de poulain ») ;
  - une encolure courte et forte ;
  - une croupe le plus souvent fuyante, mais parfois arrondie, avec une queue attachée bas.
- 40 On reconnaît là les caractères les plus évidents des chevaux barbes qui peuplent encore le nord de l'Afrique. Mais un nombre appréciable de représentations signalent des individus au profil légèrement ou franchement concave et à la croupe horizontale, caractères propres aux chevaux « orientaux », longtemps appelés Arabes. Ces mêmes caractères apparaissent aussi sur certaines monnaies carthaginoises que l'on a accusées d'atticisme, mais sans doute à tort car d'autres représentent nettement des Barbes. En réalité, si l'on suit ici Ph. Barbie de Préaudeau, la pénétration du cheval oriental en Afrique au début du II<sup>e</sup> millénaire ne se limite pas à la vallée du Nil : ce cheptel, mêlé à des individus probablement issus du Dongola nubien, engendre en Cyrénaïque la race dite *barcéenne*, appréciée des Grecs (Sophocle, *Electre*, 727, cf. 701-702). Poursuivant leur route vers l'ouest au gré d'événements divers, certains sujets ont pu faire souche au-delà de la Grande Syrte et s'y mêler à des *Numidici*. Les représentations figurées, qui paraissent bien observées, trouvent de cette manière leur explication.

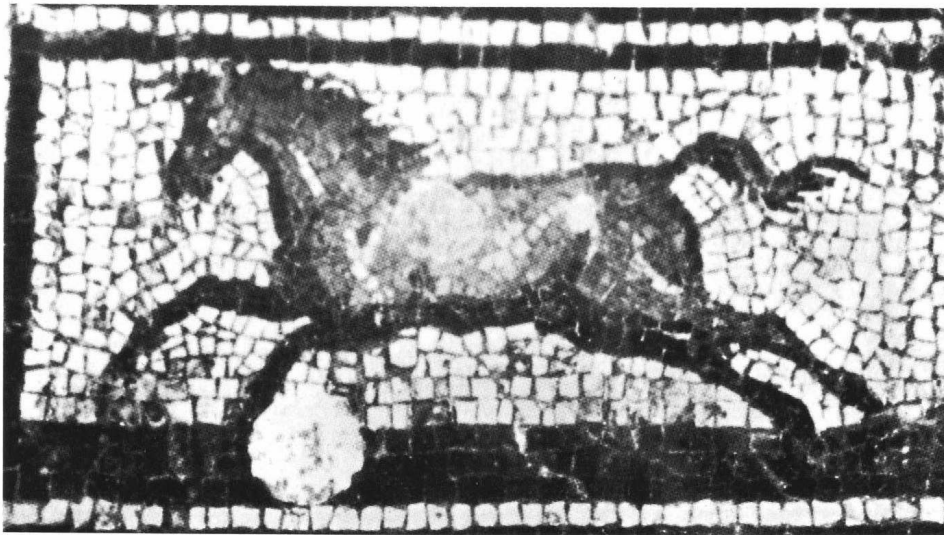
Détail d'une mosaïque de Cherchel : bon type de Barbe bréviligne.



Mosaïque d'Oudna (Musée du Bardo), poulain de type oriental.



Mosaïque des signes du zodiaque, Kairouan, cheval oriental (Musée du Bardo).



- 41 Voué à la selle, le *Numidicus* est traditionnellement monté à cru et sans bride. Une description de cette équitation sommaire est fournie par Strabon (XIV, 7) : « (Les Libyens) se servent de chevaux petits, mais rapides et dociles au point qu'on les dirige avec une petite baguette. Leurs colliers sont de fibre ou de crin » (le rôle de ces colliers a été établi par J. Spruytte). Les reliefs de la colonne Trajane illustrent ce passage à propos d'une cavalerie auxiliaire levée en Afrique à l'époque impériale : les cavaliers montent à cru (et la jambe très en arrière) des chevaux de petite taille, au chanfrein souvent camus et à la croupe arrondie, qui n'ont pour harnachement qu'un collier de chasse. Tite-Live nous permet de nous faire une idée du combat de cette cavalerie légère, à propos d'opérations menées en Ligurie en 193 avant notre ère : les Numides qui servent dans l'armée romaine endorment d'abord la méfiance de l'adversaire en lui donnant le spectacle d'une troupe médiocre et mal entraînée, mais ils se rapprochent insensiblement de leur objectif et tout à coup lancent une charge qui brise les rangs des Ligures et incendie leurs positions avant de se replier (XXXV, 11, 7-13) : mobilité, rapidité, ruse, terreur, ainsi peut-on se représenter la façon dont, par exemple, les pelotons de Lusius Quietus rétablirent le calme dans les juiveries d'Orient soulevées contre Trajan. Le célèbre discours prononcé par Hadrien à Lambèse en 128 (*C.I.L.*, VIII, 18042) fait cependant l'éloge des capacités de manœuvre d'une cohorte *equitata* certainement remontée en Barbes. Ces chevaux étaient en dotation dans toutes les unités qui tenaient les postes du *limes* et recevaient des missions de contrôle dans de vastes secteurs de plaines (d'où l'augmentation des effectifs montés à partir du III<sup>e</sup> siècle). A Gemellae, un cavalier a laissé, griffonné dans le plâtre d'un mur, le souvenir de son cheval bai (*C.I.L.*, VIII, 17978, 35).
- 42 Cette utilisation traditionnelle du Barbe dans les troupes romaines n'en exclut pas une autre : bien avant Rome, les armées africaines — celle d'Hannibal (Polybe, III, 65) ou celle de Juba I (*Bell. afr.*, 19, 3 ; 48, 1) — comportent des unités d'*equi frenati*. L'armée de Juba utilise l'une et l'autre cavalerie. Il est probable que cette équitation militaire plus élaborée est d'origine grecque et que les hipparques carthaginois étaient des lecteurs attentifs de Xénophon. Sans doute réservait-on à ces unités des animaux de plus grande taille, mais il ne peut s'agir que de Barbes plus étoffés, de ceux qu'on élève

traditionnellement dans le sud de la Numidie, vers Barika en particulier. Le cheval Adorandus, qui était jadis visible sur la mosaïque du haras de Sorothus, pourrait être un représentant de ce type.

- 43 Outre son usage pour la selle (et parfois avec de bons résultats, comme le montre le ramener correct d'un cheval de la mosaïque de la chasse à la gazelle des Oglet Atba, photographie du Lt. Bernard, *B.C.T.H.*, 1906, pl. IX, fig. 4), le Barbe était la gloire des hippodromes (voir la mosaïque de Gafsa, d'époque byzantine, au Bardo, et l'importante collection des tablettes d'exécration retrouvées à Carthage et à Sousse). Il était utilisé, comme de nos jours encore, pour le bât (peut-être un exemple sur la mosaïque d'Oudna) et pour le charroi (et peut-être aussi pour d'autres activités de traction agricole). Deux documents nous montrent des Barbes attelés. La *stèle Boglio*, trouvée dans la région de Siliana, que l'on date du III<sup>e</sup> siècle (M. Le Glay, *Saturne africain, Monuments*, I, p. 227-228, pl. IX, fig. 4) figure dans son registre inférieur trois voitures de moisson ramenées à vive allure par des attelages de deux chevaux sous le joug de garrot. Plus tardive, la mosaïque de Segermes (Sainte Marie du Zit, fig. 6) représente le transport d'un fût de colonne sur une araba par deux chevaux, mais le détail de l'attelage a disparu. Les deux animaux sont munis de bridons et d'une longe.

Monnaie de Carthage (photo cabinet des médailles), cheval de type oriental.



Mosaïque de Segermes (Musée du Bardo) : deux barbes attelés à une charrette.



- 44 Des vestiges d'écuries militaires très succinctes et généralement très ruinées ont été signalés çà et là dans la zone du *limes* par les rapports des brigades topographiques. Les deux découvertes les plus représentatives ont été faites en Numidie, à Tiddis d'abord, où une maison installée à flanc de rocher comportait une petite écurie que révèlent des mangeoires creusées dans la paroi (photographie dans P. Vigneron, *Le cheval dans l'antiquité*, t. II, p. 1-6) ; et surtout les vastes *equilia* de Pompeianus, exhumés par A. Berthier à Kherba : tout le corps occidental d'un grand bâtiment carré à cour centrale était occupé par une écurie de 70 m sur 4, divisée dans son longueur par un alignement d'auges de 0,66 m de large, profondes d'une trentaine de cm, et perforées d'un trou d'attache sur un seul côté : celui où les animaux, au nombre d'une cinquantaine, étaient installés. L'autre moitié du bâtiment servait de couloir d'alimentation. On doit signaler que ces mangeoires ne ressemblent en rien à celles que représente le dessin de la mosaïque dû à l'abbé Rousset : sa restitution abusive avait été dénoncée dès l'époque par Chabassière.
- 45 A l'attache, le cheval est équipé d'un licol (vraisemblablement tressé) bien visible par exemple sur un pavement du *fundus Bassianus* (à Sidi Abdallah ou Ferryville) qui représente deux étalons, Diomedes et Alcides (*C.I.L.*, VIII, 25425-25427 ; la mosaïque est au Bardo).
- 46 Ce document et d'autres (on a vu plus haut Adorandus) nous renseignent sur les noms donnés aux chevaux ; on peut les classer en deux groupes, mais les nombres, faibles, ne permettent pas d'en apprécier les proportions réelles : celui des noms mythologiques et celui des adjectifs (*Ferox*, *Crinitus*, *Dominator*, etc.).
- 47 Les chevaux élevés dans les haras alimentaient un commerce d'exportation, surtout sans doute vers l'Italie. Plusieurs inscriptions de Rome (*C.I.L.*, VI, 10047, 10048, 10053, 10058) célèbrent les victoires de coursiers africains. Au milieu du iv<sup>e</sup> siècle, l'*Expositio*

*totius mundi et gentium*, LX-LXI, signale les chevaux comme une des productions majeures et un article d'exportation pour la Numidie et l'Africa. Aucun texte, malheureusement, n'est encore venu nous dire le prix qu'on devait payer un bon cheval barbe (à titre indicatif, un papyrus daté de 77 de notre ère conservé à Florence donne celui d'un cheval noir cappadocien vendu par un centurion : 2 700 drachmes, soit 675 deniers ; l'édit du maximum de 301 ne taxe pas les chevaux ; dans diverses constitutions du IV<sup>e</sup> siècle on trouve des sommes variables (entre 15 et 23 *solidi*), mais il s'agit en fait de l'estimation de l'*adaeratio* (la contrevaletur en espèces) des fournitures dues à l'armée).

---

## BIBLIOGRAPHIE

### J. Spruytte

ALY EL ANDALUSY, *La Parure des cavaliers et l'Insigne des Preux*, traduction avec commentaires de L. Mercier, Geuthner, Paris, 1924..

CA DA MOSTO Alvisé de, *Voyages à la côte occidentale de l'Afrique*, publié par C. Schefer, Leroux, Paris, 1895.

BLOTTIÈRE J., *Les productions de l'Algérie*, cahiers du centenaire, n° IX, Paris, 1930.

DAUMAS E., (Général), *Les chevaux du Sahara*, Michel Lévy, Paris, 1858.

DUINE J., *De l'élevage du cheval algérien*, Maloine, Paris, 1902.

DE FRANCO (Cap. de cavalerie), *L'élevage du cheval en Afrique occidentale*, Publ. Gouvern. Gal. de l'A.O.F., 1905.

LA GUERINIÈRE F. de, *Ecole de cavalerie*, t. I, Paris, 1769. Id. *Les petites unités de cavalerie légère*, Lavauzelle, Paris, 1940.

MAUVY R., *Le cheval de pur sang arabe, le cheval barbe*, Crépin-Leblond, Paris, 1964.

MONTBRISSEON A., *Le cheval ce seigneur*, Hachette, 1961.

PIÉTREMENT C.-A., *Les chevaux dans les temps préhistoriques et historiques*, Baillières, Paris, 1883.

RASWAN CARI R., Ursula Guttman, *Chevaux arabes*, Stock, Paris, 1967.

LA ROUSSELIÈRE H. de, *Mémoire sur la race chevaline de la Régence de Tunis*, Foix, 1866.

SISTERON Ch. (Cap. de cavalerie), *L'élevage du cheval à Madagascar*, Challamel, Paris, 1909.

SPRUYTTE J., « L'étalon barbe cheval de selle », *Plaisirs équestres*, n° 18, 1964 ; Id. « Pour le cheval barbe », *Plaisirs équestres*, n° 20, 1965.

VIAL A., *Connaissance pratique du cheval*, Maison Rustique, Paris, 1884.

### J.-M. Lassère

ALQUIER J. et P., « Les thermes romains du Val d'Or », *Ree. des Not. Et Mém. de la Soc. archéol. de Const.*, t. 59, 1928-1929, p. 289-318.

BARADEZ J., « Les nouvelles fouilles de Tipasa et les opérations d'Antonin le Pieux en Maurétanie », *Libyca Arch. Epigr.*, II, 1, 1954, p. 89-147.

BARBIE DE PREAUDEAU Ph., *Le cheval arabe*, Paris, 1987, 220 p.

BERTHIER A., « Établissements agricoles antiques à Oued Athmenia », *Bull. d'Arch. alg.*, I, 1962-1965, p. 7-20.

DAUMAS GAL E., *Les chevaux du Sahara*, Paris, 1853, réimpr. 1986.

GSELL S., *Histoire anc. de l'Afr. du N*, t. I (1913), p. 224-234 ; t. IV (1920), p. 37-40 ; t. V (1929), p. 181-186.

ROUX E.-J., *Le cheval barbe*, Paris, 1987.

SPRUYTTE J., « L'étalon barbe, cheval de selle », *Plaisirs équestres*, n° 18, 1964 ; « Pour le cheval barbe », *Plaisirs équestres*, n° 20, 1965 ; « Le cheval dans l'Afrique ancienne », *Le Saharien*, n° 48, 1968, p. 32-42 ; « L'équitation africaine dans l'antiquité. Étude expérimentale d'après les textes antiques et les peintures rupestres sahariennes », *Techniques et cultures*, n° 8, juil.-déc. 1986, p. 199-212.

VIGNERON P., *Le cheval dans l'antiquité, des guerres médiques aux grandes invasions. Contribution à l'étude des techniques*, Nancy, 2 vol., 1968.

## INDEX

**Mots-clés** : Antiquité, Elevage, Zoologie